

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 45 - Vendredi 4 décembre 2015

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

SOUPER DE NOËL 2015

Un Noël différent le soir du 24 décembre 2015. A toute les personnes intéressées à partager cette soirée avec nous !

Inscrivez-vous et venez passer un chaleureux moment en notre agréable compagnie.

Le jeudi 24 décembre 2015 à la salle des Epancheurs, en face de la gare à La Neuveville dès 18h30, que vous soyez seul(e) ou en couple, un apéritif suivi d'un repas vous sera gracieusement offert.

Pour une question d'organisation, **nous vous demandons de vous annoncer d'ici au 12 décembre 2015** au moyen du bulletin d'inscription ci-dessous.



Bulletin d'inscription au souper de Noël 2015

Nom :

Prénom :

Adresse :

NPA, lieu :

Date : Nb de personnes :

A envoyer à :

Contrôle des habitants, Mme M. Ramdoo-Dick
Place du Marché 3, 2520 La Neuveville
Tél: 032 752 10 00 / Fax: 032 752 10 09 / E-mail: ph@neuveville.ch
Au plus tard le samedi 12 décembre 2015

Avis de construction

Requérants : MM Claude et François Frôté, représentés par M. Pierre Sägesser, rue de la Chapelle 27, 2034 Peseux.

Auteur du projet : Atelier d'architecture Pierre Sägesser Sàrl, rue de la Chapelle 27, 2034 Peseux.

Projet : Modification du permis de construire no 1964 par la fermeture d'un avant-toit vitré, à la rue du Faubourg 39a, sur la parcelle no 166, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 27 novembre 2015 au 28 décembre 2015. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, place du Marché 3, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 27 novembre 2015
Services techniques de La Neuveville

MARCHÉ DE ST NICOLAS STAND DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

"Aux divines douceurs" vous accueillera dimanche 6 décembre dès 14h à la rue du Marché. Nous vous proposons de venir goûter nos délicieux vermicelles, cornets à la crème, gâteaux de St. Jacques (sans gluten) et autres douceurs; nous vendrons également le vin "Terre en partage", à offrir à vos proches pour les fêtes de fin d'année.

Les catéchumènes vendront également le sel du partage à Fr. 5.- le paquet au stand et dans les rues. Le bénéfice sera versé à l'EPER pour soutenir deux projets précis : une école à Miniara et aide aux réfugiés au Liban ; aux paysans du Cerrado au Brésil pour améliorer la situation alimentaire.

Bienvenue à vous tous

Police cantonale à La Neuveville
032 346 88 81

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE ATTESTATION

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil municipal sur l'ordonnance sur les tarifs de réservation et d'utilisation du Centre des Epancheurs de la Commune municipale de La Neuveville a été publié dans la feuille officielle d'avis no 39 du 23 octobre 2015 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. Cette ordonnance est entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2015.

La Neuveville, le 4 décembre 2015

LE CHANCELIER MUNICIPAL

V. Carbone

MARCHÉ DE NOËL / ST-NICOLAS

A l'occasion du Marché de Noël / St-Nicolas qui se déroulera le **dimanche 6 décembre 2015** de 13h30 à 20h30, nous informons les automobilistes que la rue du Marché, la place de la Liberté ainsi que la rue Beauregard et la rue du Collège seront fermées à la circulation.

Les trois rues et la place de la Liberté devront être libérées de tout véhicule à partir du samedi 5 décembre 2015 à 19.00 h, afin de permettre l'installation et le montage des stands dès le lendemain matin

Merci de vous conformer à la signalisation mise en place.

Police administrative La Neuveville



ASSEMBLÉE DE PAROISSE

du 7 décembre 2015
à 20h à la Maison de paroisse

ORDRE DU JOUR :

1. Accueil, organisation de l'assemblée, message
2. Procès verbal de l'assemblée du 8 juin 2015, approbation
3. Conseil de paroisse, élection/ réélections
4. Rapport du président
5. Régionalisation
6. Rapport de la commission des bâtiments
7. Finances :
 - a) Présentation: budget 2016, quotité de l'impôt et plan quinquennal
 - b) Approbation du budget 2016 et de la quotité de l'impôt
8. Rapport des délégués du Synode d'arrondissement
9. Délégation au Synode, réélections
10. Divers

Le procès verbal de l'Assemblée de paroisse du 8 juin 2015 et le budget 2016 peuvent être consultés dès le 1^{er} décembre au secrétariat aux heures d'ouverture.



Commune de La Neuveville

PAROISSE RÉFORMÉE NOËL DES AÎNÉS

Judi 17 décembre
à 12h à la Maison de paroisse

Nous partagerons un menu de fête concocté par l'équipe habituelle qui se réjouit de vous accueillir. Nous écouterons les productions d'une classe de l'école primaire.

Le chœur du mercredi nous entraînera dans les chants de Noël.

Bienvenue à vous tous,
venez nous rejoindre pour cette fête de Noël

Infos: info@paref2520.ch
Tél : 032- 751 10 35

Talon d'inscription
à renvoyer jusqu'au 14 décembre 2015
(boîte aux lettres du secrétariat, Gd- rue 13)
S'inscrit au repas des Aînés

Nom :

Prénom :

J'inscris également

Nom :

Prénom :

Signature :

NOCTAMBUS ET MOONLINER

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00

- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

INFORMATION

Mesdames, Messieurs, chers clients,

Nos services vont prochainement procéder au relevé des compteurs d'électricité et d'eau.

Ces relevés sont planifiés comme suit :

**Du lundi 07 décembre 2015
au vendredi 08 janvier 2016**

Nous vous remercions par avance de réserver un bon accueil à notre personnel chargé de ces relevés.

Au cas où vous seriez absents pendant cette période, merci de nous informer comment accéder aux compteurs.

Pour tous renseignements ou pour nous transmettre vous-mêmes vos relevés :

• Téléphone : 032 752 10 10, par courriel : facturation@neuveville.ch ou directement sur notre site internet www.laneuveville.ch

Meilleures salutations

DÉPARTEMENT DES FINANCES
Service commercial & facturation
SERVICES INDUSTRIELS

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Publication

Le 30 novembre 2015, le Conseil municipal de La Neuveville a approuvé la nouvelle ordonnance 2016 sur les tarifs de reprise de l'énergie des producteurs indépendants et des coûts liés aux infrastructures de saisie de données. Son entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2016.

Cette ordonnance peut être consultée auprès de l'administration des finances, place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Un recours en matière communale peut être déposé à son encontre, dans un délai de 30 jours dès sa publication dans la Feuille officielle du district, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, case postale 106, 2608 Courtelary.

La Neuveville, le 4 décembre 2015

CONSEIL MUNICIPAL

Nouvelles de l'administration

Entretien des bosquets

le long du canal de Nidau-Büren à Nidau

De nombreux arbres vont être abattus dans les prochaines semaines le long du canal de Nidau-Büren, notamment dans les communes de Brügg et de Nidau. La plupart sont des frênes atteints du flétrissement, une maladie fongique incurable, spécifique à cette essence, qui tue les arbres en peu de temps. Les branches mortes peuvent rompre facilement et tomber d'elles-mêmes. Les autres arbres devant être abattus sont eux aussi très malades et présentent un danger significatif pour les personnes et les bateaux. Les équipes d'entretien veilleront à la régénération appropriée des bosquets restants, de sorte que des massifs d'une grande qualité écologique se développent lors de la prochaine période de végétation.

Aboutissement de l'initiative ur la réduction des primes

Le Conseil-exécutif bernois constate que l'initiative populaire cantonale « Oui à un système éprouvé de réduction des primes – pour les familles et la classe moyenne » a abouti. Au total, 18 143 signatures valables ont été déposées à la Chancellerie d'Etat.

Wasserverbund Seeland AG renouvellement de la concession pour l'utilisation des eaux souterraines

Le Conseil-exécutif du canton de Berne propose au Grand Conseil de renouveler pour 40 ans la concession d'eau d'usage de la société Wasserverbund Seeland (WVS) sur le site de Gimmiz. WVS AG pourra ainsi continuer à prélever de l'eau dans la nappe phréatique pour le réseau public. La société exploite et entretient les installations sur le site de captage de Gimmiz. Elle fournit notamment de l'eau à ses trois partenaires, Energie Service Biel/Bienne (ESB), Seeländische Wasserversorgung (SWG) et Energie Seeland AG (ESAG). Ces entreprises se chargent de la distribution aux consommateurs finaux.

Subvention cantonale pour la régénération de la Suze à Bienne

Le Conseil-exécutif du canton de Berne subventionne à hauteur de 645 000 francs le projet d'aménagement des eaux « Ile de la Suze », à Bienne. Plusieurs mesures permettront de rendre un aspect naturel à ce cours d'eau, actuellement canalisé, sur un tronçon de 750 mètres entre la Rue du Moulin et la Rue de Gottstatt. Le nouvel espace vert « Ile de la Suze » et la régénération de la rivière créeront un lieu d'une grande diversité, conjuguant parc et espace naturel, avec des zones de rives accessibles et animées.

Valbirse : compensation des pertes sur la péréquation financière résultant de la fusion

La commune de Valbirse recevra, pour 2015, une compensation de quelque 11 500 francs pour les pertes subies dans le cadre de la péréquation financière en raison de la fusion (Bévilard, Malleray et Pontenet). Les versements compensatoires totaliseront quelque 90 000 francs pour la période 2015-2024.

Coupez sans coupure!

Conseils dans le guide
«Les premiers secours chez soi»
de l'Alliance suisse des samaritains.
Tél. 062 286 02 00

Samaritains
Alliance suisse des samaritains

**Les donateurs
de sang
SAUVENT
DES VIES**



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée** ou **mercredi, jeudi & vendredi matin**.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 - 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2015, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2015	02.01.2015	Nouvel-An
Ve et Lu	03.04.2015	06.04.2015	Pâques
Jeudi	14.05.2015	—	Ascension
Lundi	25.05.2015	—	Pentecôte
	20.07.2015	31.07.2015	Vacances estivales
	21.12.2015	01.01.2016	Vacances de Noël

HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSE / PRÊLES

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h00

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

PASSAGE DES PIÉTONS À LA ROUTE DE LAMBOING À DIESSE



Pour des questions de sécurité, en cas de neige, les piétons empruntant la route de Lamboing, de l'intersection Derrière Montet à la Route de Prêles, sont priés de passer par en dessus de la route cantonale, soit devant les immeubles de la Route de Lamboing no 1 à 5.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre collaboration.

L'administration communale

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCAION

à l'Assemblée communale
du 10 décembre 2015
à 20h00, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Budgets 2016

- Introduction
- Présentation et approbation du budget 2016 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
- Présentation et approbation du budget 2016 de la Communauté scolaire du Collège de District de La Neuveville
- Présentation et approbation du budget 2016 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP)
- Présentation et approbation du budget communal 2016, de la quotité d'impôts (modifiée à 1.85), de la taxe immobilière (inchangée à 1.3%), de la taxe des chiens (inchangée: village Fr. 80.--/ campagne Fr. 50.--), de la vignette verte (inchangée à Fr. 80.--) et des taxes communales modifiées

2. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 310'000.00, représentant la quote-part de la Commune mixte de Plateau de Diesse d'une dépense totale de CHF 600'000.00, pour la constitution d'une société anonyme en partenariat avec les Communes de Nods et d'Orvin, en vue de l'acquisition du cabinet médical de groupe à Prêles.

- Présentation du projet
- Approbation du crédit d'engagement

3. Modification des règlements concernant les financements spéciaux établis suite à la vente des Téléreseaux de Prêles et de Diesse

- Présentation du nouveau règlement concernant le financement spécial relatif à l'aménagement du centre du village de Diesse et à la création d'une zone de détente au centre du village Prêles
- Approbation du nouveau règlement

4. Informations du Conseil communal

5. Divers et imprévus

Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ou encore disponibles sur notre site Internet www.leplateaudediesse.ch.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Prêles, le 6 novembre 2015

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ

Les employés communaux procéderont aux relevés des compteurs d'eau dans les trois villages, et d'électricité à Lamboing, dès la semaine 51, soit du :

14 décembre 2015 au 8 janvier 2016

Les personnes qui ne seraient pas présentes lors de ces relevés sont priées de remplir le formulaire qui sera déposé dans leur boîte aux lettres et de le remettre sans tarder à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch.

Nous vous en remercions par avance.

L'administration communale

RAMASSAGE DES CROTTES DE CHIENS

Nous prions instamment les propriétaires de chiens de ramasser les crottes, même en cas de neige, et de déposer impérativement les sachets dans une poubelle. En effet, nous constatons que de nombreux sacs et crottes sont simplement abandonnés sur place.

Nous vous remercions de votre collaboration pour garder propres nos villages et leurs alentours.

L'administration communale

DÉPÔT PUBLIC DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 25 NOVEMBRE 2015

Le procès-verbal de la commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale située à Prêles du 30 novembre 2015 au 30 décembre 2015. Il peut être consulté pendant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site internet www.leplateaudediesse.ch.

L'administration communale

PASSAGE DU BIBLIOSUB À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES EN 2015

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal « Le Battoir », entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

Samedi 12 décembre.

L'administration communale

ABROGATION DE RÈGLEMENT Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo ; RSB 170.11)

Règlement en cas de catastrophe ou en situations d'urgence de l'ancienne commune de Prêles

Le règlement en cas de catastrophe ou en situations d'urgence de l'ancienne commune de Prêles, a été abrogé par l'assemblée communale du 25 novembre 2015.

L'administration communale



« Offrez de l'espoir! »
D'aujourd'hui

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

CBM
Missions chrétiennes pour les aveugles

Casa postale, 2002 Nœuchâtel
Tél. 032 724 84 12, www.cbmic.ch
Banco: CH 87 102713 0



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE, DE LA HALLE POLYVALENTE ET DES DÉCHETTERIES

En raison des fêtes de fin d'année, l'administration communale et la halle polyvalente seront fermées

**du lundi 21 décembre 2015
au dimanche 3 janvier 2016**

Les déchetteries de Diesse et Prêles seront fermées les samedis 26 décembre 2015 et 2 janvier 2016.

En cas d'urgence, veuillez appeler le répondeur de l'administration communale au 032 315 70 70 qui vous indiquera la procédure à suivre.

Concernant les inscriptions au chômage, nous rappelons aux personnes concernées qu'elles doivent s'annoncer directement à l'ORP de Bienne au numéro 031 635 35 00.

Pour ce qui est des pièces d'identité, nous vous rappelons que vous devez prendre rendez-vous au 031 635 40 00 ou sur www.passeportsuisse.ch. Vous devrez ensuite vous rendre dans un des centres de documents d'identité de Bienne ou de Courtelary.

Les Autorités et l'administration communale vous souhaitent d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2016.

L'administration communale

RAMASSAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS AVIS AUX CITOYENS

Le ramassage des déchets ménagers a lieu en principe chaque jeudi. En raison des fêtes de fin d'année, la tournée du jeudi 24 décembre sera avancée **au mercredi 23 décembre** et celle du jeudi 31 décembre sera avancée **au mercredi 30 décembre**.

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration communale

CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIÈRE, DÉPÔT PUBLIC

Commune de Plateau de Diesse

Dans le cadre de la modification du plan de zones no 5 et modification du règlement de construction art. 54, village de Prêles (zone Les Joncs), la commune publie une

Procédure de constatation de la nature forestière au sens de l'article 10, alinéa 2 de la loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les forêts (Lfo), parcelle 2321, village de Prêles

Le Conseil communal de Plateau de Diesse dépose publiquement, la constatation de la nature forestière conformément à l'article 4 de la loi cantonale du 5 mai 1997 sur les forêts (LCFo) et à l'article 2 de l'ordonnance cantonale du 29 octobre 1997 sur les forêts (OCFo).

Les documents sont déposés publiquement pendant 30 jours, du 2 décembre 2015 au 2 janvier 2016. Ils peuvent être consultés auprès de l'administration communale aux heures de bureau usuelles.

Les oppositions ou les déclarations de réserve de droit, écrites et motivées, doivent être adressées au secrétariat communal pendant la durée du dépôt public.

Prêles, le 2 décembre 2015

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérant : M. Norbert Allemann, Ch. du Mamelon Vert 14, 2517 Diesse

Auteur du projet : M. Norbert Allemann

Propriétaire foncier : M. Norbert Allemann, Diesse

Projet : Agrandissement du pavillon de jardin, aménagement d'un carnotzet, parcelle no 1074, Mamelon Vert 14a, village de Diesse

Zone : H1

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 4 décembre 2015 au 3 janvier 2016. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 4 décembre 2015

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : M. Thierry Sprunger, Rte de Lamboing 54, 2517 Diesse

Auteur du projet : M. Max Basler, architecte, Zürcherstr. 135, 5432 Neuenhof

Propriétaire foncier : M. Th. Sprunger, Diesse

Projet : Agrandissement du toit de la citerne existante, parcelle no 2305, L'Epine, village de Diesse

Dégagements non nécessaires : aux art. 16a, 24ss LAT et 34 OAT

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOJB, soit du 25 novembre au 25 décembre 2015. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 25 novembre 2015

Secrétariat communal

RECOMMANDATION POUR LE SERVICE HIVERNAL

Afin d'éviter les dégâts de tout genre, nous invitons les propriétaires fonciers à baliser les coins de murs, barrières et tout autre obstacle, afin de faciliter la tâche de nos employés de voirie et ainsi éviter de causer des dégâts aux infrastructures privées.

De plus, le Conseil communal en appelle à l'obligance de tous les automobilistes de la commune. Les propriétaires de voitures sont priés de ne pas stationner leurs véhicules sur la voie publique (routes, places communales et trottoirs), ni devant les déchetteries vertes et le hangar des pompiers.

En cas de stationnement intempestif sur la chaussée, la commune se réserve le droit de procéder à l'enlèvement du véhicule fautif au frais de son propriétaire.

Le Conseil communal compte sur la bonne volonté des personnes concernées et espère que cet appel sera entendu.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration.

L'administration communale

TRIAGE FORESTIER DU MONT SUJET VENTE DE BOIS DE FEU

Les personnes intéressées par l'achat de bois de feu peuvent s'annoncer directement au forestier de triage, M. Ph. Mottet, tél. 079 631 46 87. Prix du stère de quartelage, hêtre, Fr. 80.00 (départ forêt).

*Commune mixte de Plateau de Diesse et
Commune Bourgeoise de Prêles*

APPROBATION DE RÈGLEMENTS Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo ; RSB 170.11)

Règlement du service dentaire scolaire et de la contribution communale aux frais de traitement de la commune mixte de Plateau de Diesse

Le règlement du service dentaire scolaire et de la contribution communale aux frais de traitement de la commune mixte de Plateau de Diesse, a été adopté par l'assemblée communale du 25 novembre 2015 et entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Règlement d'organisation de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

Le règlement d'organisation de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse, a été adopté par l'assemblée communale du 25 novembre 2015 et entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Règlement de location des infrastructures scolaires de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

Le règlement de location des infrastructures scolaires de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse, a été adopté par l'assemblée communale du 25 novembre 2015 et entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Règlement sur les indemnités, dédommagements et frais des employés de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

Le règlement sur les indemnités, dédommagements et frais des employés de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse, a été adopté par l'assemblée communale du 25 novembre 2015 et entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Règlement d'organisation du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

Le règlement d'organisation du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse, a été adopté par l'assemblée communale du 25 novembre 2015. Il entrera en vigueur après son adoption par les communes affiliées et sous réserve de son approbation par l'instance cantonale compétente.

L'administration communale

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes



**JOURNÉE EN FAVEUR
DU TÉLÉTHON
SAMEDI 5 DÉCEMBRE 2015**

Nods, Salle du Battoir
Prêles, Halle de gymnastique
Diesse et Lamboing, Salle du Battoir de Diesse
Animation, restauration, vente de peluches
Vente de détecteur de fumée et de couverture anti-feu
Bénéfice intégralement versé en faveur du Téléthon Suisse
Les sapeurs-pompiers Plateau

St-Nicolas à Lamboing

Le Saint-Nicolas s'arrêtera à Lamboing le dimanche 6 décembre 2015 dès 16h30.

Rendez-vous au Milieu du village aux abords de l'école.

Une petite attention attend tous les enfants.

Et pour parfaire ce moment de partage, de la soupe, du vin chaud et du thé vous seront servis.

Administration communale



Petits et grands sont invités à venir attendre Saint-Nicolas

le dimanche 6 décembre 2015 à 18h30 sur le parvis de l'Eglise de Diesse.

Une petite surprise attend tous les enfants.

Et pour parfaire ce moment de partage, vin chaud et jus de pomme chaud seront offerts.

NOËL DES AÎNÉS 2015

Comme de coutume, les villages de Diesse, Lamboing et Prêles invitent leurs aînés à participer au souper de Noël qui se déroulera cette année à Lamboing.

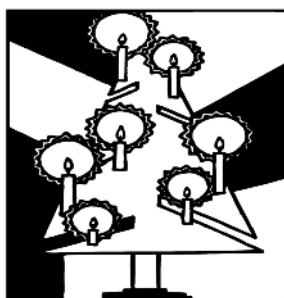
Pour ce faire, et afin que vous puissiez d'ores et déjà planifier la date de cette rencontre, nous vous informons que ladite manifestation se déroulera le

mercredi 16 décembre 2015, ouverture des portes à 16h00, au complexe du Cheval Blanc

Pour une question d'organisation, nous prions les personnes intéressées de bien vouloir s'inscrire à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous et ce jusqu'au 9 décembre 2015.

Nous espérons avoir le plaisir de vous voir nombreux à ce repas.

L'administration communale



VENTE DE SAPINS DE NOËL

Cette année, la vente des sapins de Noël est prévue :

Le samedi 12 décembre 2015, de 10h00 à 11h30

Diesse : sur la place devant le collège au centre du village

Prêles : sur la place de la fontaine au centre du village

Le samedi 19 décembre 2015, de 10h00 à 11h30

Lamboing : dans le garage de l'école (changement du lieu de vente !)

Le prix du sapin est de Fr. 10.- et est à payer sur place.

Une boisson chaude vous sera servie à cette occasion.

Nous vous informons que cette année également une action prévention, liée aux accidents domestiques et plus spécialement ceux dus aux sapins de Noël, est mise sur pied par l'Amicale des sapeurs-pompiers. Un ramassage des sapins usagés sera organisé **le jeudi 7 janvier 2016 jusqu'à 16h00**. Les personnes ayant un sapin à jeter pourront le déposer aux lieux habituels de ramassage des ordures ménagères à **cette date-là**. Aucun autre ramassage ne sera organisé.

Ce ramassage sera suivi d'une torréification, avec petite restauration dès midi, **le samedi 9 janvier 2016**, à la lisière de la forêt au Nord-Est de la halle polyvalente de Prêles.

Venez nombreux !

Triage forestier du Mont-Sujet, Comité foire de Lamboing, Bourgeoisie de Prêles, SDEP et GAD

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je désire prendre part au Noël des Aînés 2015 :

Nom :

Prénom :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Localité :

Transport : oui non

No de téléphone :

A retourner jusqu'au 9 décembre 2015 à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch ou par téléphone au 032 315 70 70

**PAROISSE RÉFORMÉE DE
DIESSE, LAMBOING,
PRÊLES**
Culte concert avec
le Chœur EVELLES

**Dimanche 6 décembre
17h00 église de Diesse**

L'ensemble vocal féminin EVELLES, chœur neuchâtelois de niveau professionnel, interprétera des œuvres d'hiver et de Noël. Il avait ravi les auditeurs lors de son passage en 2012. Un moment chaleureux et coloré en perspective.

Entrée libre, collecte pour un projet humanitaire
Cordiale bienvenue à chacune et chacun !

APPROBATION D'ORDONNANCE
Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo ; RSB 170.11)

Ordonnance du Règlement d'organisation
Lors de sa séance du 30 novembre 2015, le Conseil communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse a approuvé l'ordonnance du Règlement d'organisation. Cette ordonnance entre en vigueur au 1^{er} décembre 2015, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. L'ordonnance est consultable auprès de l'administration communale.

Voie de recours

Un recours peut être formé contre l'ordonnance du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary.

L'administration communale

**Consultez gratuitement
Le Courrier & la FOD
www.imprimerieducourrier.ch**



Commune

mixte de Plateau de Diesse

APPROBATION D'ORDONNANCE

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo ; RSB 170.11)

Ordonnance concernant l'engagement du personnel auxiliaire

Lors de sa séance du 30 novembre 2015, le Conseil communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse a approuvé l'ordonnance concernant l'engagement du personnel auxiliaire. Cette ordonnance entre en vigueur au 1^{er} décembre 2015, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. L'ordonnance est consultable auprès de l'administration communale.

Voie de recours

Un recours peut être formé contre l'ordonnance du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary.

L'administration communale

APPROBATION DE RÈGLEMENTS

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo ; RSB 170.11)

Règlement des cimetières de la commune mixte de Plateau de Diesse

Le règlement des cimetières de la commune mixte de Plateau de Diesse, a été adopté par l'assemblée communale du 25 novembre 2015, avec la modification suivante :

Art. 1^{er} inchangé

² La Commune mixte de Plateau de Diesse compte 3 cimetières, qui sont situés sur les parcelles Nos 2024 (Diesse), 2010 (Lamboing) et 2145 (Prêles)

³ Le Conseil communal est l'autorité responsable de la gestion des cimetières.

Il entre en vigueur le 1^{er} décembre 2015.

L'administration communale

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch



Commune

de Nods

Avis de construction

Requérant : Michel Rollier, Route de Chasseral 18, 2518 Nods

Auteur du projet : Eric Darioly, Paysagiste, Sous Planche-Grenier 12, 2518 Nods

Projet : Pose d'un enrobé sur le chemin existant, réfection du revêtement au sud du bâtiment et pose d'une barrière en bois d'une hauteur de 1 m 20 sur le creux de lisier existant sur RF 100 du ban de Nods, Route de Chasseral 18, 2518 Nods

Zone : Village ancien

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 04.12.15

Administration communale

Nouvelles de l'administration

Un centre fédéral temporaire pour requérants d'asile sur la place d'armes de Thoune

La Confédération va progressivement créer jusqu'à 600 nouvelles places d'hébergement pour requérants d'asile. Le Secrétariat d'Etat aux migrations, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, le canton de Berne et la commune de Thoune se sont mis d'accord pour utiliser à cette fin deux halles situées sur la place d'armes de Thoune. Des postes de travail seront également aménagés pour traiter les demandes d'asile dans ce nouveau centre fédéral, qui sera exploité du 18 décembre 2015 à la fin du mois de mai 2016.

Ces derniers mois, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a enregistré un nombre élevé et croissant de demandes d'asile. Conséquence : les capacités de la Confédération en matière d'hébergement et celles des centres d'enregistrement et de procédure (CEP) concernant le traitement des demandes d'asile sont sollicitées à plein régime, voire saturées.

Pour assurer le bon déroulement du premier accueil et de l'enregistrement des requérants d'asile ainsi qu'un traitement rapide des demandes, le SEM a

porté les capacités d'hébergement de la Confédération à un peu plus de 4300 places dès le printemps 2015, en étroite collaboration avec les cantons et les communes. Il a également augmenté la capacité de traitement des CEP grâce à des mesures organisationnelles.

En accord avec le canton de Berne et la ville de Thoune, la Confédération va maintenant utiliser temporairement comme centre de procédure deux halles situées sur la place d'armes de Thoune. D'une capacité d'hébergement de 300 places, la première halle (A) sera mise en service le 18 décembre. Quant à la seconde (B), qui pourra héberger 300 personnes supplémentaires, elle sera ouverte si nécessaire à une date ultérieure. La capacité d'hébergement de la Confédération passera ainsi à quelque 4900 places.

Le stationnement des véhicules habituellement garés dans les deux halles sera réorganisé. Ces dernières seront en outre séparées du reste du site afin de garantir la sécurité sur la place d'armes. L'encadrement et la sécurité au sein du centre incombent au SEM, qui confie ces tâches aux sociétés privées ORS Service AG et Securitas SA.

La zone du centre sera accessible directement depuis la voie publique ; ni les logements des soldats ni aucune autre infrastructure de la place d'armes ne seront sollicités. Par contre, le SEM aménagera 30 postes de travail pour pouvoir enregistrer et interroger les requérants, et prononcer des décisions d'asile. La Confédération et les cantons sont d'accord pour que la Confédération poursuive sa stra-

tégie de traitement de manière systématique et qu'elle règle en priorité, autant que possible au sein des structures fédérales, les demandes d'asile faiblement motivées et celles pour lesquelles un autre Etat est compétent en vertu des accords d'association à Dublin.

Les places mises à disposition seront déduites du contingent du canton de Berne lors de la répartition des requérants d'asile à partir des CEP. Le nouveau centre fermera ses portes le 31 mai 2016, si bien que la fête cantonale de gymnastique pourra avoir lieu comme prévu en juin 2016.

Une séance d'information sera organisée à l'intention des habitants de Thoune le 9 décembre à 19h30 sur la place d'armes de la ville en présence de représentants de la Confédération, du canton de Berne et de la ville de Thoune.





Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

DÉCEMBRE

Lundi 7, 14

Samedi 12

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

**Judi 10 décembre 2015 à 20.00 heures
à la salle du Battoir**

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Budgets 2016
 - a) Présentation des budgets
 - b) Approbation du budget de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
 - c) Approbation du budget de la communauté scolaire du Collège de District
 - d) Approbation du budget du syndicat des sapeurs pompiers du Plateau de Diesse
 - e) Approbation du budget communal 2016, taxe immobilière 1,5 % et quotité d'impôt 1.64 restent inchangées
- 3) Modifications du règlement d'organisation du Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse – Sapeurs-pompiers Plateau
 - a) Présentation
 - b) Approbation
- 4) Modifications du règlement d'organisation de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
 - a) Présentation
 - b) Approbation
- 5) Règlement de location des infrastructures scolaires de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
 - a) Présentation
 - b) Approbation
- 6) Règlement sur les indemnités, dédommagements et frais des employés de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
 - a) Présentation
 - b) Approbation
- 7) Demande d'un crédit d'engagement de CHF 80'000.- pour la stabilisation des fondations de la métairie de la Meuser à Chasseral
 - a) Présentation
 - b) Approbation
- 8) Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 111'000.- représentant la quote-part de la commune de Nods d'une dépense totale de CHF 600'000.- pour la constitution d'une société anonyme en partenariat avec les communes d'Orvin et de Plateau de Diesse, en vue de l'acquisition du cabinet médical de groupe à Prêles
 - a) Présentation
 - b) Approbation

9) Demande d'un crédit d'engagement de CHF 30'000.- pour la construction d'un passage canadien à Chasseral sur la route menant de l'émetteur à La Neuve

- a) Présentation
- b) Approbation

10) Communications du Conseil communal

11) Divers

Le budget peut être consulté à l'administration communale durant les heures d'ouverture, le lundi de 16 h 00 à 18 h 00, le mercredi et jeudi de 09 h 30 à 11 h 30, ou sur rendez-vous.

Nods 6.11.2015

CONSEIL COMMUNAL

RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

11 et 12 décembre 2015

A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 08.00 h.

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

RECHERCHE DE BERGER

Nous recherchons dès la saison 2016, un(e) berger(ère) pour les métairies du Neuf Chalet et du Vieux Chalet à Chasseral. Le cahier des charges est consultable à l'administration communale de Nods où de plus amples informations peuvent être obtenues 032 751 24 29 ou sur le site internet www.nods.ch. Les offres manuscrites doivent parvenir à l'administration communale, Place du Village 5, 2518 Nods jusqu'au 15 janvier 2016.

DÉBLAIEMENT DE LA NEIGE

Durant l'hiver, le conseil communal en appelle à l'obligance de tous les automobilistes. Les propriétaires de voitures ou tout autre engin, sont priés de ne pas stationner sur la voie publique (routes, places et trottoirs), ceci conformément aux articles 19 et 20 de l'ordonnance du 13 novembre 1962 sur les règles de la circulation routière.

En cas de stationnement intempestif sur la chaussée, tous dommages causés sont à charge du propriétaire. De même, la commune se réserve le droit de procéder à l'enlèvement du véhicule fautif, aux frais du propriétaire.

Le conseil communal compte sur la compréhension de chacun et vous remercie de votre diligence.

Conseil Communal



DIMANCHE 6 DÉCEMBRE 2015 "SAINT NICOLAS"

A partir de 17h30 (parcours flambeaux depuis le téléski). Chaque enfant recevra son cornet traditionnel. Marrons, vin chaud et thé offerts.

VENDREDI, 18 DÉCEMBRE 2015 "MAGIE DE NOËL"

A partir de 19h00 sur la place du village: 19h45 animation par le duo lyrique Oxybar et une rétrospective photographique de notre village en 2015 animé par le club photo du plateau (dans la salle du Battoir), portes ouvertes à la forge, risotto, vin chaud et thé offerts.

Nous nous réjouissons de vous accueillir nombreux lors de ces manifestations de Noël.

Le comité SDN

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ

Les employés communaux procéderont au relevé des compteurs dans la semaine du

14 au 18 décembre 2015

Les personnes qui ne seraient pas présentes sont priées de noter les relevés de leur(s) compteur(s) sur un petit billet et de l'afficher visiblement sur leur porte d'entrée.

Nous vous en remercions par avance.

ADMINISTRATION COMMUNALE

ORDONNANCE DU RÈGLEMENT D'ORGANISATION

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998

Lors de sa séance du 1^{er} décembre 2015, le Conseil communal de Nods a adopté les modifications tarifaires de

1. L'ordonnance sur les tarifs de reprise de l'énergie des producteurs indépendants et des coûts liés aux infrastructures de saisies des données. Entrée en vigueur au 01.01.2016.

2. L'ordonnance sur les tarifs d'assainissement. Entrée en vigueur au 01.01.2016.

Les ordonnances sont consultables auprès de l'administration aux heures habituelles d'ouverture ou sur rendez-vous.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre une ordonnance du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary.

Administration communale

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La NeuvevilleVendredi

Cultes dans les homes :

10h Mon Repos et 10h45 Montagu

16h30 à 18h culte de l'enfance à la Blanche Eglise

Dimanche 6 décembre, 2e Avent

10h Culte avec sainte Cène / John Ebbutt, pasteur

Luc 1, 5-25 : Silence

Chants : 31-10 ; 31-12 ; 46-04 ; 31-20 ; 67 ; 31-23

14h Marché de la St Nicolas; venez rendre visite au

stand de la paroisse « Aux divines douceurs »

(voir encadré sous La Neuveville)

Lundi

20h Assemblée de paroisse à la Maison de paroisse

Mercredi

10h Recueillement à la salle Schwander

14h30 Chant à la maison de paroisse

15h Noël œcuménique à Mon Repos

17h Maison de paroisse : répétition avec les musiciens

du spectacle de Noël

17h45 Catéchisme des 10H, Maison de paroisse.

Jeudi

18h Répétition générale du spectacle de Noël

Samedi

17h Noël des familles à la Blanche-Eglise avec les enfants du Cycle I, puis repas offert à la maison de paroisse et spectacle des jeunes.

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours

A votre service, pasteurs John Ebbutt - 032 751 28 57

Marie-Laure Krafft Golay : 032 751 70 82

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee

Pas d'informations reçues

Paroisse catholique de La NeuvevilleSamedi 5 décembre

18h Messe à Diesse

Dimanche 6 décembre

10h Messe à l'église paroissiale

2ème dimanche de l'Avent

Noël des aînés

Mardi

Pas de messe à Mon Repos

Jeudi

8h30 Messe à l'église paroissiale

Samedi

Noël des enfants dès 14h30

18h Messe de toutes les familles

3ème dimanche de l'Avent

Pour tout renseignement : 032 751 28 38 le mercredi

de 9h à 11h et jeudi de 15h à 17h / ou par mail :

laneuveville@cathberne.ch / Site Internet :

www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, PrêlesCulte musical

Dimanche 6 décembre à 17h00 avec la participation du chœur féminin EVELLES. Elles interpréteront de beaux chants d'hiver et de Noël

Noël en famille

Vendredi 11 décembre, 19h00 église de Diesse, les enfants du cycle 1 présenteront une histoire pleine d'humour et de poésie: "Des cadeaux pour tout un chacun"

Service de voiture

Passage à 9h35, Funi Prêles; 9h40, école Prêles; 9h45 Poste Lamboing; 9h50 centre du village de Diesse quand le culte à lieu à Nods ou La Neuveville;

Contacts

Pasteur: Stéphane Rouèche - 032 315 27 37

& 079 429 02 80 - strouche@gmail.com

Président: Pierre-André Lautenschlager

032 315 24 40 - lauten@bluewin.ch

Paroisse de Nods

Dimanche 6 décembre

Diesse, 17h. Culte musical

Mardi 8 décembre

Noël des aînés. Salle de paroisse dès 15h.

Dimanche 13 décembre

Nods, 16h. Noël des familles préparé par les enfants

du cycle I. Moment convivial à l'issue du culte.

Bienvenue à toutes et tous.

Contacts

Pasteure : Mme Marie-Laure Krafft Golay

Paroisse : 032 751 70 82 - mlkrafft@bluewin.ch

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sausser

Téléphone. 032 751 40 83 - sausser.mireille@bluewin.ch

Eglise Evangelique de l'Abri, La NeuvevilleDimanche 4 décembre

10h00 Culte avec Christian Sollberger, St-Cène

- Culte de l'enfance: 5^{ème} à 8^{ème} Harmos

- Explorateurs: 1^{ère} à 4^{ème} Harmos

- Garderie

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00

Jeudi

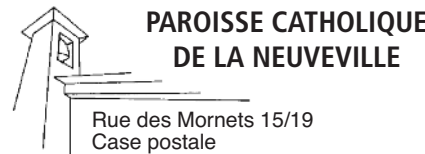
Rencontre AWJJ 17h00 à 20h00

www.labri.ch – tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services religieuxSamedi 5 décembre - Service à Bienne

9h30 L'église à l'étude

10h30 Culte, pasteur R. Grin

**PAROISSE CATHOLIQUE
DE LA NEUVEVILLE**

Rue des Mornets 15/19
Case postale
2520 La Neuveville

12/12/2015

**NOËL DES ENFANTS/MESSE DE
TOUTES LES FAMILLES****Dieu nous donne son souffle
d'Amour, partageons-le**

14h30 Arrivée des enfants et ados salle du caté
18h Messe avec toutes les familles (parents, grands-parents, frères, sœurs, oncles, tantes, cousins, cousines, copains, copines, voisins, voisines,...)

Durant l'après-midi, les jeunes découvriront le conte du 4e Roi Mage, ils regarderont un dessin animé qui parle de Moïse, cette figure de la bible qui a si souvent rencontré le Souffle de Dieu. Ils apporteront leur aide à l'animation de la messe.

Après la messe tout le monde est chaleureusement attendu salle de paroisse pour le verre de l'Amitié !

Pour toute information :
abbé Léon Foé ou Martine Pujol

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : 0900 900 024 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.
Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD)**DISTRICT DE LA NEUVEVILLE**

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.
Tél. 032 752 10 77

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mercredi matin de 9h à 11h et jeudi après-midi de 15h à 17h. Adresse postale : case postale 213, 2520 La Neuveville. Tél. 032 751 28 38 (répondeur)
Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch
Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville**JURA BERNOIS TOURISME**

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch
Tél. 032 751 49 49

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouverture d'avril à octobre, le dimanche de 14h30-17h30.

Visites guidées sur demande. Renseignements :

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

ou Jura bernois tourisme, tél : 032 751 49 49

CHOEUR MOSAÏQUE - LA NEUVEVILLE

Répétitions les lundis : 7 décembre : répétition annulée, 14 décembre : répétition suivie d'un apéritif (vacances de Noël).

Reprise le lundi 11 janvier 2016, 18 et 25 janvier

Répétition supplémentaire le vendredi 22 janvier

Dimanche 24 janvier concert à Nods (Culte œcuménique).

Les répétitions ont lieu de 20h à 21h30 à la salle de paroisse protestante.

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Tous les spectacles sont à 20h30

Vendredi 11 décembre

Marc Aymon

Samedi 19 décembre

Vincent Kohler

Suivra une magnifique deuxième partie de saison

